

FORMULAIRE D'INSCRIPTION - SAISON 2022/2023

Coordonnées de l'adhérent

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe Portable :

Adresse mail :

Date de naissance : Numéro de Sécurité Sociale :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom et prénom :

Téléphone fixe : Portable :

Gymnastique tonique

Merci d'indiquer les cours suivis :

Jour	Horaires	Lieux	Choix
Lundi	De 10h15 à 11h15	Salle Jean Lurçat	
	De 11h15 à 12h15	Salle Jean Lurçat	
Mardi	De 11h30 à 12h30	Salle de la Bergerie	
Jeudi	De 10h15 à 11h15	Salle Jean Lurçat	
Vendredi	De 9h30 à 10h30	Salle de la Bergerie	

Gymnastique douce

Merci d'indiquer les cours suivis :

Jour	Horaires	Lieux	Choix
Jeudi	De 11h15 à 12h15	Salle Jean Lurçat	
Vendredi	De 10h30 à 11h30	Salle de la Bergerie	

Reprise des cours le lundi 5 septembre 2022

Je soussigné(e),
autorise le responsable de l'activité à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par mon état (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales).

Pièces à fournir à l'inscription :

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport de **moins de deux mois (obligatoire)**,
- 1 photo d'identité récente
- Le règlement de la cotisation annuelle (70€ par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces)

Date et signature :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACTIVITÉ

1/ CONDITIONS D'INSCRIPTION

À partir de 60 ans, tous les Génovéfains ainsi que les habitants des communes limitrophes, dans la limite des places disponibles peuvent s'inscrire.

Les adhérents doivent préalablement à leur inscription :

- remplir la feuille d'inscription à l'activité,
- fournir les documents suivants :
 - un certificat médical de moins de 2 mois attestant de leur aptitude physique à la pratique de la gymnastique d'entretien,
 - une photo d'identité,
 - le règlement de la cotisation par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces.

2/ TARIFICATION

Les droits d'adhésion à l'activité municipale « GENO'GYM - SENIORS » sont votés par le Conseil Municipal, réactualisés au début de chaque saison sportive. Les droits d'adhésion « GENO'GYM - SENIORS » sont acquittés pour l'année, en une seule fois et lors de l'inscription ; les adhérents ne peuvent solliciter un paiement au prorata de leur date d'inscription. Seul un remboursement partiel peut intervenir, calculé au prorata des mois de la saison écoulée, au vu d'un certificat médical attestant de l'incapacité à poursuivre une activité physique régulière ou de déménagement ou en cas de décès.

**Lu et approuvé,
L'adhérent(e)**

3/ DISCIPLINE

Une carte d'adhésion, sur laquelle figure la photo de l'adhérent est délivrée à l'inscription. Elle doit être conservée pendant toute la saison et pourra être réclamée, sur place ou lors des cours par le professeur ou toute personne dûment habilitée par le service des Sports. Les adhérents sont tenus de respecter le règlement intérieur en vigueur dans les équipements sportifs, notamment les consignes d'accès, de sécurité, de respect des lieux et de tenue exigée.

4/ ORGANISATION DES COURS

Un planning de l'activité « GENO'GYM - SENIORS » est élaboré pour chaque nouvelle saison sportive. L'adhérent coche parmi les cours proposés et les créneaux horaires, celui/ceux auxquels il souhaite s'inscrire. Pour les nouveaux adhérents, une séance d'essai est proposée avant l'inscription définitive.

5/ ASSURANCE ET RESPONSABILITE

L'adhérent est assuré sur la police « Responsabilité Civile Générale » de la Ville. La mairie décline toute responsabilité vis-à-vis de l'adhérent en cas de perte ou de vol ainsi que pour les affaires détériorées ou perdues.

**Le 5 septembre 2022
Pour le Maire et par délégation,
Marc Le Meur,**

Adjoint au Maire, en charge de la Politique Sportive